

PASSEPORT JEUNE CITOYEN

2022



Ozoir-la-Ferrière

PASSEPORT JEUNE CITOYEN



UN PASSEPORT POUR LA CITOYENNETÉ

La participation des jeunes dans tous les secteurs de la vie associative de la Ville, qu'ils soient sportif, culturel, social, éducatif ou institutionnel, est un objectif de notre politique depuis de nombreuses années. Dans cette perspective, nous avons créé un dispositif spécifique : le Passeport Jeune Citoyen.

Quantité de jeunes Ozoiriens ont adopté le Passeport et se familiarisent à la citoyenneté en participant à des opérations concrètes au sein de la Ville, autour de l'échange et du partage. Le Passeport repose sur un équilibre entre d'une part, des droits et avantages et d'autre part, des obligations et règles à respecter. S'adressant aux jeunes âgés de 11 à 20 ans, le Passeport est un contrat entre la Ville et le jeune qui encourage l'exercice de la citoyenneté et l'engagement afin d'appréhender les enjeux de la solidarité, du partage, du civisme et de la responsabilité.

En respectant une charte de la citoyenneté, les jeunes participent à la vie de la Ville par leur contribution à une association venant en aide aux plus démunis, ou à nos services municipaux dans le cadre de la préservation de notre environnement vie ou en accompagnant les personnes âgées de la Résidence du Parc, lors de divers ateliers. Les actions et initiatives solidaires ne manquent pas ! En contrepartie, ils bénéficient de plusieurs avantages, sous forme de chèques utilisables auprès des associations d'Ozoir-la-Ferrière ou de participations financières à des formations telles que le BAFA ou le permis de conduire.

J'invite les jeunes Ozoiriens à se rapprocher du service Jeunesse pour obtenir, ou renouveler, leur Passeport Jeune Citoyen.

À bientôt pour un prochain rendez-vous citoyen !

Jean-François ONETO
Maire d'Ozoir-la-Ferrière

Président de la Communauté de Communes Les Portes Briardes



LA CHARTE P.4

**LE PASSEPORT
JEUNE CITOYEN,
QU'EST-CE QUE C'EST ? P.5**

COMMENT EST-IL COMPOSÉ ? P.7

**COMMENT UTILISER
LES CHÈQUES ? P.8**

**FORMULAIRE DE
DEMANDE DU PASSEPORT
JEUNE CITOYEN P.16**

NUMÉROS UTILES P.19

LE SOMMAIRE

PASSEPORT JEUNE CITOYEN

LA CHARTE

LA CITOYENNETÉ, C'EST AVANT TOUT UNE RESPONSABILITÉ.

C'est un équilibre entre, d'un côté, des droits et des avantages et, de l'autre, des obligations et des règles à respecter.

En tant que jeune, je me demande si le monde dans lequel je suis est juste, équilibré, s'il récompense assez les efforts, s'il permet vraiment de s'épanouir.

Avec le dispositif « Passeport Jeune Citoyen », je participe à la vie de ma commune. J'exprime ainsi ma volonté d'apprendre la citoyenneté et de trouver ma place. J'expérimente les relations humaines à travers le sport, la culture, la vie associative, l'école, la formation, le goût du travail, et je comprends ce que ma participation à la vie de la société peut avoir de valorisant, pour moi et pour elle.

Pour ce parcours vers la citoyenneté et avec ce dispositif, je trouverai des professionnels attentifs pour m'aider à trouver des solutions à mes difficultés et répondre à mes besoins, quels qu'ils soient : scolarité, loisirs, services, informations etc.

EN CONTREPARTIE, JE M'ENGAGE :

- **À respecter** les règles de vie en société,
- **À faire** ces expériences avec ouverture d'esprit, en respectant le matériel mis à ma disposition, les lieux, les personnes, les règles de politesse, de sécurité et les autres,
- **À effectuer** au moins une action citoyenne au sein de la commune.

Je sais que le non-respect de ces engagements peut me faire perdre, pendant un certain temps ou définitivement, tout ou partie des avantages proposés par la commune.

Si je suis mineur(e), elle propose à mes parents de s'associer à cette démarche.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif pour permettre l'accès à la citoyenneté !

LE PASSEPORT JEUNE CITOYEN VISE LES JEUNES OZOIRIENS ÂGÉS DE 11 À 20 ANS.

Il a été créé par la Municipalité pour favoriser l'engagement citoyen et pour encourager le partage et l'échange autour d'actions concrètes. Les jeunes pourront appréhender les enjeux de la citoyenneté et de la solidarité tout en bénéficiant de chèques découvertes à valoir dans les différents domaines auprès de structures municipales et associatives.

La citoyenneté revêt des valeurs fondamentales pour lesquelles la Ville d'Ozoir-la-Ferrière est attachée en mettant en place des opérations citoyennes. Le civisme, la responsabilité, la solidarité et le partage sont des valeurs guidant l'action citoyenne du dispositif « Passeport Jeune Citoyen » au travers d'un contrat entre la Ville et le/la jeune citoyen(ne).

Donner du temps à une association caritative, suivre une formation aux premiers secours, accompagner les personnes âgées de la Résidence, sont quelques-unes des actions qui vous permettront de contribuer à la vie collective des habitants d'Ozoir-la-Ferrière.

En échange de l'engagement du jeune à respecter une charte de la citoyenneté, il lui est proposé de participer à la vie de la Ville pour bénéficier, en contrepartie, de divers avantages, notamment sous forme de chèques utilisables auprès des associations d'Ozoir-la-Ferrière ou de participations financières à des formations.

À titre d'exemple, le collégien ou lycéen bénéficie d'un soutien à la réussite scolaire

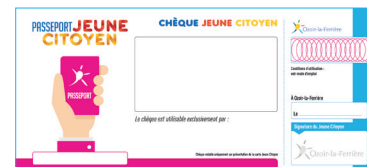
à travers un accès gratuit à un site internet spécialisé à la scolarité pour approfondir ses connaissances et compléter ses recherches.

LE PASSEPORT JEUNE CITOYEN CONTIENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- une carte à votre nom avec votre photo,



- des chèques nominatifs à retrouver au fil des pages de la brochure.



COMMENT DEMANDER SON PASSEPORT JEUNE CITOYEN ?

En utilisant le formulaire qui est à compléter et à détacher à la fin de la brochure. Puis, il suffit de l'adresser ou de le déposer au service Jeunesse.

+ d'infos :

Service Jeunesse 01 64 43 35 91

LE SERVICE JEUNESSE

Le rôle du service jeunesse est d'accompagner et d'informer le jeune depuis l'adolescence aux premières années de la vie d'adulte à travers différentes ressources, actions et initiatives comme le Passeport Jeune Citoyen. En partenariat avec différents services municipaux, le service Citoyenneté Jeunesse, dans le cadre de ses missions, gère les structures municipales telles que le Point Information Jeunesse, le Club Ados et le Studio de musique.



POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Lieu d'accueil privilégié des jeunes Ozoiriens

pour rechercher des informations dans le domaine de la scolarité, des métiers, de l'emploi, de la formation, mais aussi des loisirs, du sport..., le PIJ permet aux jeunes de consulter ces ressources gratuitement et de manière anonyme. Il met en place des actions thématiques et dispose d'un espace bureautique et multimédia pour :

- la recherche d'informations
- les démarches administratives en ligne
- la rédaction de CV et lettres de motivation
- le travail scolaire (devoirs, rapports de stage...).

 Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Renseignements : 01 64 43 35 91



LE CLUB ADOS

Cette structure municipale propose aux jeunes de 11 à 17 ans un programme d'activités adapté et varié pendant les vacances scolaires, telles que sorties ludiques et culturelles, activités sportives, culinaires... Le Club Ados est un lieu de détente, de rencontres, d'échanges, de découverte et de construction qui favorise l'autonomie du jeune.

Renseignements : 01 64 43 36 06

Téléchargez les activités proposées :

 www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr



LE STUDIO MUSIQUE

La Ville d'Ozoir-la-Ferrière propose aux musiciens un

lieu de répétition d'une superficie de 52 m². Le studio dispose d'un matériel performant adapté et d'un traitement acoustique assurant des séances de qualité.

- Tarif pour les Ozoiriens : 12 € de l'heure.
- Du lundi au samedi de 11h à 20h

Renseignements & réservations :

01 64 43 35 91

Téléchargez le dépliant :

 www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr

COMMENT EST-IL COMPOSÉ ?

Le passeport contient la carte nominative et les chèques suivants :

CHÈQUES	SECTEURS	AVANTAGES	JEUNES CONCERNÉS
ACTION CITOYENNE	En fonction du domaine choisi	Pouvoir bénéficier du Passeport 2022	11-20 ans
VIE SOCIALE	BAFA	Participation financière après l'obtention de la première partie du BAFA	17-20 ans
	Permis de conduire	Participation financière à - L'obtention du code - L'obtention de la conduite	15-20 ans
VIE SCOLAIRE	Aide à la réussite scolaire	Connexion gratuite sur un site Internet + aide personnalisée une fois par mois (maths, anglais et français)	Collégiens - Lycéens
	Livres scolaires Calculatrice ou Matériel scolaire	Participation financière pour l'achat de manuels scolaires et/ou calculatrice Participation financière pour l'achat de matériel professionnel (cuisine, coiffure...)	Collégiens, lycéens ou jeunes qui poursuivent des études supérieures ou professionnelles ou Jeunes en études professionnelles (CAP, Bac Pro, BTS...)
ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS	Bibliothèque	Prise en charge de l'adhésion annuelle	11-20 ans
	Spectacles	Participation financière pour l'achat d'une entrée	11-20 ans
	Piscine	Places gratuites	11-20 ans
	Cinéma	Tarif préférentiel	11-20 ans
	Associations sportives	Participation financière aux frais d'adhésion	11-20 ans
	Associations Culture Loisirs	Participation financière aux frais d'adhésion	11-20 ans
	Club Ados	Une 1/2 journée sans repas et hors sortie	11-17 ans

COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?

CHÈQUE ACTION CITOYENNE

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans et que vous souhaitez obtenir un « Passeport Jeune Citoyen ». En effet, vous ne pourrez retirer votre passeport qu'à partir du moment où vous serez inscrit à une action citoyenne. Vous pouvez réaliser cette action citoyenne de différentes manières, selon votre préférence et votre âge :

- Soit participer à une des actions proposées par les partenaires :
Dans ce cas, vous devez participer à une demi-journée parmi les actions proposées par les partenaires à raison de : **3h pour les 11-15 ans et 4h pour les 16-20 ans.**



Les Restos du Cœur :
réception, rangement et distribution de marchandises.

13-20 ans



Collecte solidaire au profit des restos du cœur sous la forme d'un drive :
réception et tri des denrées.

11-20 ans



Association locale pour le Téléthon :
collecte.

14-20 ans



Résidence des Personnes Âgées de la ville :
accompagnement des personnes dans des ateliers (mémoire, sport santé, animation).

14-20 ans



Service des Sports :
participation à l'organisation de la journée « Fête du sport », accueil, pointage des enfants.

15-20 ans



Service Environnement :
participation à l'action « Nettoyons la nature » et à celle « Défi Clean ».

Tout âge



Service des espaces verts :
Participation à l'accueil et aux ateliers dans le cadre du festival « A vos jardins ».

11-20 ans

Le jeune participe à l'action qui l'intéresse et s'inscrit au Service Jeunesse.

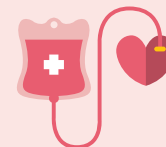
Selon les actions, plusieurs dates et/ou horaires sont possibles. Cela permet au jeune de s'inscrire en fonction de son emploi du temps personnel.



- **Donner son sang dans une des collectes organisées sur la commune (jeunes de 18 à 20 ans).**

Les dates des collectes faites dans la ville sont affichées au Point Information Jeunesse.

Le jeune fait tamponner son chèque « action citoyenne » par les responsables de la collecte.



- **Suivre une formation aux premiers secours (PSC1) dispensée par un organisme habilité :**

le jeune s'inscrit auprès du Service Jeunesse ; la date dépendra du nombre de jeunes inscrits.

La formation se déroule sur une journée complète et un diplôme est délivré.



COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?

ATTENTION, les chèques doivent être déposés avant le **30 novembre** pour être remboursés sauf les chèques BAFA et Permis de conduire. Il est important que les jeunes fassent signer leur chèque citoyen et les ramènent au PIJ.

CHÈQUE BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

Par cette aide, la ville souhaite favoriser vos recherches d'emploi et de formation. Vous êtes concerné si vous avez entre 17 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 70 € sur les frais d'inscription à la première partie du BAFA.

- Vous devrez fournir au Service Jeunesse l'attestation indiquant que vous avez obtenu une mention satisfaisante à votre stage ainsi qu'une facture de l'organisme. Un remboursement sera effectué par virement bancaire (vous devez remettre un RIB au service).
- Le Point Information Jeunesse est votre interlocuteur pour obtenir des informations concernant le BAFA, les organismes habilités à la formation et sur les autres aides financières.

Par la suite, vous pouvez demander à effectuer la deuxième partie du BAFA (le stage pratique) dans l'un des accueils de loisirs municipaux qui accueillent toute l'année des stagiaires, à titre bénévole, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CHÈQUES PERMIS DE CONDUIRE

Par l'octroi de cette aide, la Ville souhaite vous permettre d'être plus autonome.

- Vous êtes concerné(e) si vous avez entre 15 et 20 ans. Les deux chèques donnent droit à une participation financière de la commune de :
Chèque code : 20 € à l'obtention de l'examen du Code de la route.
Chèque conduite : 50 € à l'obtention de l'examen de conduite.
- Vous devrez fournir au Service Jeunesse les justificatifs de paiement de votre inscription à une auto-école de votre choix et l'attestation de réussite, après l'obtention de vos examens. Un remboursement sera effectué par virement bancaire (vous devez remettre un RIB au service).

CHÈQUE BIBLIOTHÈQUE

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite vous permettre l'accès à une activité culturelle qui favorise la maîtrise de la langue et de l'écriture. L'association « Bibliothèque pour tous » (place du Marché) prête des livres de tous les genres et pour tous les âges.

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque vous donne droit à la gratuité de l'adhésion annuelle.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de présenter votre carte et de remettre votre chèque à la bibliothèque.



CHÈQUE SPECTACLES ESPACE HORIZON

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite favoriser l'accès à une activité culturelle et la découverte de différents spectacles.

Vous êtes concerné(e) si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 10 € pour l'achat d'une place de spectacle.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque lors du paiement de votre place. À la place du ticket d'entrée, votre nom sera inscrit sur la liste des personnes autorisées à entrer sur présentation de votre carte nominative.



COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?



CHÈQUE PISCINE MUNICIPALE CATHERINE PLEWINKSI

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite favoriser l'accès à la piscine et à une activité qui combine loisirs et sport. La piscine municipale dispose d'un bassin de 25 m x 12,5 m (profondeur de 95 cm à 2,10 m). Elle propose aussi une pataugeoire l'été, ainsi qu'un solarium.

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans.

Vous bénéficiez de deux entrées gratuites à la piscine municipale.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de présenter votre carte et de remettre l'un des chèques à l'entrée de la piscine.



CHÈQUE CINÉMA PIERRE BRASSEUR

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite favoriser la découverte du cinéma associatif qui diffuse des films récents et de qualité, dans une salle moderne et bien sonorisée.

Vous êtes concerné(e) si vous avez entre 11 et 20 ans. Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 4 € au cinéma Pierre Brasseur.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de présenter votre carte à l'entrée du cinéma.

CHÈQUE DÉCOUVERTE ASSOCIATIONS SPORTIVES

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite favoriser la pratique d'une activité sportive qui participe à l'acquisition des règles de vie sociale, surtout lorsqu'elle est pratiquée au sein d'un tissu associatif dynamique.

Vous êtes concerné(e) si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 20 € sur l'adhésion annuelle à une association sportive de la Ville.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque à l'association sportive de votre choix, qui déduira cette somme du montant de l'adhésion annuelle. L'utilisation du chèque reste sous votre responsabilité exclusive, ou celle des parents pour les mineurs, en ce qui concerne les conditions d'aptitude physique des jeunes à la pratique sportive concernée. Pour les activités sportives, une tenue de sport adaptée est obligatoire (chaussures de sport propres pour les activités pratiquées dans un gymnase).



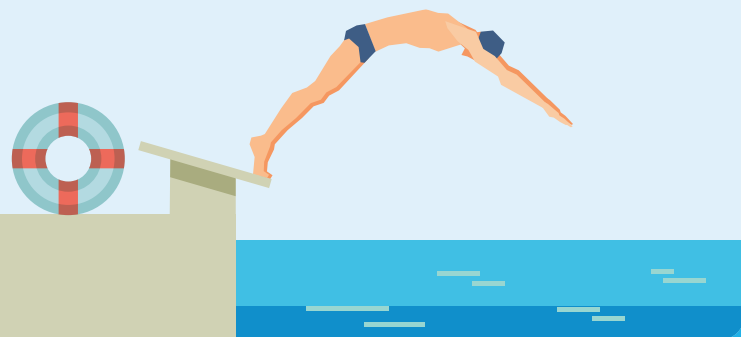
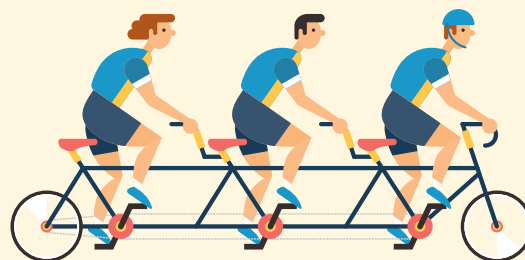
CHÈQUE DÉCOUVERTE ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LOISIRS

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite favoriser l'accès aux activités culturelles et de loisirs. Pratiquées dans le milieu associatif, ce sont d'excellentes occasions de rencontrer les autres et, à leur contact, de s'enrichir d'expériences valorisantes.

Vous êtes concerné(e) si vous avez entre 11 et 20 ans.

Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 20 € sur l'adhésion annuelle à une association culturelle ou de loisirs de la Ville.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque à l'association culturelle ou de loisirs de votre choix, qui déduira cette somme du montant de l'adhésion annuelle.



COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?



CHÈQUE DÉCOUVERTE CLUB ADOS

Par l'octroi de cette aide, la ville souhaite faire découvrir une structure dédiée aux jeunes et encadrée par des professionnels de l'animation. Projets de groupe, confection de repas, activités physiques et sportives... sont au programme, à chaque période de vacances scolaires.

Pour les jeunes de 11 à 17 ans. Le chèque donne droit à une 1/2 journée gratuite au Club Ados (sans repas et hors sortie).

- Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque au service des Régies au moment de l'inscription.



CHÈQUES AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Par l'octroi de ces aides, la ville souhaite apporter son soutien à la réussite scolaire.

Vous êtes concerné(e) si vous êtes collégien ou lycéen.

Ces chèques sont les suivants :

- **Chèque Prof Express** : il vous permet de vous connecter gratuitement au site spécialisé Prof Express (www.profexpress.com). Vous pouvez également, une fois par mois, obtenir l'aide d'un professeur de l'Éducation Nationale en mathématiques, en anglais et en français, soit par l'intermédiaire de la plateforme interactive, soit par téléphone. Vos identifiant et mot de passe vous permettant d'accéder au site vous seront communiqués après avoir retiré votre passeport. Grâce à ce site, vous pourrez revoir et approfondir vos leçons, vous assurer par des exercices avec correction spécialisée que vous maîtrisez vos connaissances, tester votre niveau et votre progression, voire, éventuellement, reconstituer les connaissances de base qui vous manquent.



- **Chèque livres scolaires / calculatrice ou chèque matériel études professionnelles** : vous êtes concerné(e) si vous êtes collégien, lycéen, si vous poursuivez des études supérieures ou des études professionnelles. Ce chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 30 € (3 x 10 €) sur les frais d'achat de manuels scolaires ou d'une calculatrice. Le chèque d'études professionnelles donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 50 € sur les frais du matériel lié aux études professionnelles. Dans les deux cas, vous devrez fournir au Service Jeunesse les justificatifs de paiement (ticket de caisse avec détail) ainsi qu'un certificat de scolarité. Un remboursement sera effectué par virement bancaire (vous devez nous remettre un RIB).



FORMULAIRE DE DEMANDE

QUAND ET COMMENT DEMANDER VOTRE PASSEPORT ?

Avant le 21 octobre 2022 en adressant ce formulaire au service Jeunesse.

UNE FOIS LE FORMULAIRE REMPLI, OÙ LE DÉPOSER ?

Plusieurs possibilités :

- Point Information Jeunesse
- Dans la boîte aux lettres du service Jeunesse,
43, avenue du Général de Gaulle

Vous devez signer le formulaire recto/verso, y compris si vous êtes mineur(e).
Dans ce cas, vos parents doivent signer également.

COMMENT RETIRER VOTRE PASSEPORT ?

Après le dépôt de votre formulaire, vous pouvez venir retirer votre
« Passeport Jeune Citoyen » au Service Jeunesse sous quelques jours.

- Vous devez impérativement être présent(e) pour retirer votre passeport.
- Il est personnel et nominatif et ne peut pas être remis à une autre personne.
- Si vous êtes mineur(e), vous devrez être accompagné(e) de l'un de vos parents.

**VOUS DEVREZ ÉGALEMENT SIGNER
LA CHARTE QUI VOUS ENGAGE
DANS VOTRE DÉMARCHE.**

**LE PASSEPORT DOIT ÊTRE RETIRÉ
AVANT LE 31 OCTOBRE 2022.**

**LE PASSEPORT JEUNE CITOYEN
CONCERNE TOUS LES JEUNES
NÉS ENTRE LE 1^{er} JANVIER 2002
ET LE 31 DÉCEMBRE 2011**

**PASSEPORT JEUNE
CITOYEN**

INFORMATIONS CONCERNANT LE JEUNE :

Nom
Prénom
Date de naissance Sexe
Adresse courriel
Adresse (si différente de l'adresse des parents ci-dessous)

**PHOTO
OBLIGATOIRE**

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARENTS (à remplir si le jeune est mineur)

Nom Prénom
Qualité (père, mère, tuteur...)
Adresse
Adresse courriel

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Type	Nom et/ou qualité du correspondant	Personnel / Professionnel	Numéro
Fixe / Mobile			
Fixe / Mobile			
Fixe / Mobile			
Fixe / Mobile			

Type : fixe ou mobile : rayez la mention inutile.

Si vous faites des études	Si vous ne faites pas d'études
Êtes-vous : ☐ Collégien Classe : ☐ Lycéen Section : ☐ Étudiant : Année d'étude : ☐ Autre : Précisez :	Êtes-vous : ☐ À la recherche d'un emploi ☐ Employé : Profession : ☐ Autre : Précisez :
Dans quel établissement ? (nom/ville)	

Je certifie exacts les renseignements inscrits sur la demande de Passeport Jeune Citoyen.

J'ai pris connaissance de la charte et je m'engage à la respecter.

Signature du jeune citoyen

Signature des parents si le jeune est mineur

Les informations concernant le jeune et ses responsables (égaux si le jeune est mineur) indiquées sur le formulaire de demande, sont indispensables pour accorder le passeport. Conformément à la délibération de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n°2006-138 du 9 mai 2006, la commune vous informe que l'ensemble des données collectées dans le cadre du Passeport Jeune Citoyen, est conservé par le service Citoyenneté Jeunesse de la ville d'Ozouer-la-Ferrière à des fins d'étude et de statistique du dispositif, et en aucun cas transmises à des prestataires ou organismes extérieurs. Vous pouvez vous adresser à ce service pour exercer votre droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel qui vous concernent. Les renseignements demandés font l'objet d'un traitement informatique. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

LA CHARTE PASSEPORT JEUNE CITOYEN

LA CITOYENNETÉ, C'EST AVANT TOUT UNE RESPONSABILITÉ

C'est un équilibre entre, d'un côté, des droits et des avantages et, de l'autre, des obligations et des règles à respecter. En tant que jeune, je me demande si le monde dans lequel je suis est juste, équilibré, s'il récompense assez les efforts, s'il permet vraiment de s'épanouir. **Avec le dispositif « Passeport Jeune Citoyen », je participe à la vie de ma commune.** J'exprime ainsi ma volonté d'apprendre la citoyenneté et de trouver ma place. J'expérimente les relations humaines à travers le sport, la culture, la vie associative, l'école, la formation, le goût du travail, et je comprends ce que ma participation à la vie de la société peut avoir de valorisant, pour moi et pour elle. Pour ce parcours vers la citoyenneté et avec ce dispositif, je trouverai des professionnels attentifs pour m'aider à

trouver des solutions à mes difficultés et répondre à mes besoins, quels qu'ils soient : scolarité, loisirs, services, informations etc.

EN CONTREPARTIE JE M'ENGAGE :

- **À respecter** les règles de vie en société,
- **À faire** ces expériences avec ouverture d'esprit, en respectant le matériel mis à ma disposition, les lieux, les personnes, les règles de politesse, de sécurité et les autres,
- **À effectuer** une action citoyenne au sein de la commune.

Je sais que le non-respect de ces engagements peut me faire perdre, pendant un certain temps ou définitivement, tout ou partie des avantages proposés par la commune. Si je suis mineur(e), elle propose à mes parents de s'associer à cette démarche.

Nom : Prénom :

Signature du jeune

Signature des parents
si le jeune est mineur

NUMÉROS UTILES



SECTEUR	SERVICES	TÉL.
VILLE	SERVICE CITOYENNETÉ JEUNESSE	01 64 43 35 91
	PÔLE SOCIAL OZOIR-LA-FERRIÈRE	01 60 34 53 00
	POLICE NATIONALE	01 70 29 31 45
	POLICE MUNICIPALE	01 60 02 62 22
SANTÉ	POMPIERS	18
	CENTRE ANTI-POISON	01 40 05 48 48
	SAMU SOCIAL	115
	SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJED) - PONTAULT	01 70 05 45 83
	MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ANTENNE OZOIR	01 60 34 53 00
	FIL SANTÉ JEUNES	0 800 235 236
	SIDA INFO SERVICES	0 800 840 800
	SOS DÉPRESSION	0 890 888 989
	TABAC INFO SERVICE	39 89
	DROGUES INFO SERVICE	0 800 23 13 13
VIOLENCE	ÉCOUTE ALCOOL	0 980 980 930
	ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	119
	NON AU HARCÈLEMENT	30 20
	VIOL FEMME INFO SERVICE	0 800 05 95 95
	NUMÉRO NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES	116 006
FAMILLE	MAISON DES ADOLESCENTS (ADOBASE) ROISSY-EN-BRIE	01 60 54 30 73
EMPLOI FORMATION	POINT INFORMATION JEUNESSE	01 64 43 35 91
	RELAIS EMPLOI	01 64 43 35 03
	PÔLE EMPLOI	39 49
	MISSION LOCALE DU PLATEAU DE BRIE	01 64 43 52 90
	CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)	01 60 29 27 16

PASSEPORT JEUNE CITOYEN

Hôtel de Ville
d'Ozoir-la-Ferrière
45, avenue du Général de Gaulle
BP149 - 77834 Ozoir-la-Ferrière Cedex
Tél. : 01 64 43 35 35

 d'infos  mairie-ozoir-la-ferriere.fr

 Suivez-nous  @VilleOzoirlaFerriere

 Info SMS  Ozoir WebTV

PASSEPORT JEUNE CITOYEN
01 64 43 35 91